



# Réglementation aérienne autour de Grenoble Synthèse indicative pour les PUL Avril 2006

## Légende

- Zones interdites aux PUL
- Zones R ou D, souvent interdites
- Zones de plafond restreint
- PNEcrans, survol >1000m/sol à certaines périodes
- Réserve naturelle ou assimilée, survol >300m/sol
- Réserve naturelle ou assimilée, survol >1000m/sol
- Zones de plafond étendu (LTA Alpes)
- Zones Vol à Voile, plafond étendu sur contact radio, pour mémoire
- Routes aériennes

NB : en l'absence d'autres indications le plafond max est 3450m

